

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DUODI 22 Messidor,

(Ere vulgaire)

Vendredi 10 Juillet 1795.

La Russie fait d'immenses préparatifs de guerre en Pologne. — Concert qui regne entre cette puissance et l'Autriche. — Traités offensifs et défensifs entre l'Angleterre, la Russie et l'Autriche. — Nouvelles des armées du Piémont exagérées par la cour de Turin. — Proclamation du comité de sûreté général. — Marche d'une partie de l'armée du Nord vers le département de l'Ouest. — Considérations sur la liberté. — Suite de la défense de Joseph Lebon. — Lettres de Péion et de Buzot. — Plaintes sur les dilapidations. — Discussion sur la constitution. — Ratification donnée par le roi de Prusse au dernier décret du 28 floréal.

P O L O G N E.

De Varsovie, le 14 juin.

L'impératrice a envoyé un ordre au college de guerre à Saint-Petersbourg, de mettre trois grandes armées en campagne; une dans les environs de Varsovie, une autre près de Drzesz, & une troisième près de Chelm. L'objet de ces dispositions n'est pas encore connu. A Lublin on dispose tout pour y établir la chancellerie de guerre & de campagne, dans la Gallicie les Autrichiens grossissent considérablement, mais principalement ils renforcent leur cordon sur les frontières de la Pologne. Leurs divers mouvemens semblent indiquer qu'ils se proposent de former un camp.

Le général comte d'Arensberg, qui étoit au quartier à Opatow, s'est transporté avec une brigade à Tomow, où il se trouve beaucoup de troupes. Il a laissé à Opatow le général-major Heister.

La nouvelle la plus importante, parce qu'elle semble faire voir suspendus au-dessus de nos têtes de nouveaux foudres, c'est que le général commandant autrichien est parti pour le camp russe de Chelm, où devoient se tenir des conférences particulières entre les généraux, pour combiner les opérations des deux armées, & concerter les positions nécessaires pour la correspondance & la réunion des deux armées.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 15 juin.

Le dernier courrier de Pétersbourg nous a apporté la ratification & l'échange des traités conclus entre cette cour, celle de Londres & la nôtre; ces traités sont offensifs & défensifs. Le premier, entre les cabinets de Pétersbourg & de Saint-James, signé le 18 février, a été ratifié le

30 avril; le second, entre la Russie, l'Angleterre & l'Autriche, a été signé le 30 mai à Pétersbourg, par les plénipotentiaires respectifs.

L'objet de cette triple alliance est, dit-on, non-seulement de prévenir les événemens que les circonstances actuelles peuvent amener, mais encore d'établir une balance politique qui rende la paix à l'Europe. L'impératrice a mis un tel prix au succès de cette alliance, qu'elle a comblé de présens non-seulement les plénipotentiaires anglais & autrichiens qui y ont eu part, mais même les russes qui y ont été employés.

Nos politiques prétendent aujourd'hui que la paix n'est pas aussi prochaine qu'on s'en étoit flatté, & le bruit se répand que notre cour ne consentira à une pacification qu'autant qu'elle sera fondée sur le *statu quo*.

D'un autre côté, diverses lettres disent que les Français sont bien loin de vouloir rendre les pays conquis sur l'Autriche, quoique divers membres de l'empire se soient rangés au parti d'accéder au traité de paix fait entre la Prusse & la France.

Il résulte de ces différentes versions sur l'état politique de l'Allemagne & du Nord, que rien n'est encore mûr pour la paix générale. Le roi de Prusse rassemble beaucoup de troupes vers la Prusse méridionale, où il forme des camps considérables. D'un autre côté, un nombre considérable de régimens autrichiens, qui étoient sur le point de marcher vers les frontières de la Pologne, ont reçu ordre tout-à-coup de diriger leur marche vers Koenigsgratz, Pletz & Theresienstadt.

On ne voit point comment ces nouveaux mouvemens permettront à l'Autriche de se tenir toujours en mesure sur le Rhin, où les Français rassemblent journellement de nouvelles forces; & rien dans ce nouvel ordre de choses ne peut faire espérer la restitution des Pays-Bas, qu'on dit devoir servir de base à une pacification, car la Russie & l'Angleterre sont également hors de mesure de concourir à cette restitution.

I T A L I E.

De Turin, le 14 juin.

Suivant les rapports qui nous parviennent des différens corps de troupes répartis sur les frontières, la petite guerre contre l'ennemi se continue, & il y a fréquemment des escarmouches & des combats d'avant-postes. Le 28 du mois dernier, un de nos détachemens se porta au-delà du col de Tosieres, & surprit le village d'Elour, situé près de Barcelonnette; une garde de vingt-cinq Français qui s'y trouvoit, fut mise en fuite, après avoir eu trois hommes tués. Les nôtres firent un butin assez considérable.

Le 5 de ce mois, l'ennemi, au nombre de cent cinquante hommes, attaqua nos postes avancés de la Sotta; mais il fut repoussé & poursuivi par les chasseurs de Montferrat, de Nice & les Croates. L'on croit qu'il a eu beaucoup de blessés.

Le lendemain, à six heures du matin, le feu recommença entre les deux partis, & il dura jusqu'au soir. L'ennemi eut dix hommes tués & un grand nombre de blessés. Nous eûmes dans cette occasion quatre chasseurs & un caporal blessés.

D'après un rapport du quartier-général de Suse, les Français, postés sur le Mont Cénis, envoyèrent, le 11 de ce mois, une patrouille de cinquante-cinq hommes, avec un officier, pour reconnoître notre ligne sur la gauche de la montagne du Bard. Arrivée sur les hauteurs de Pra-Chantel, cette patrouille fut surprise par un de nos détachemens, composé de cent soixante hommes, qui s'étoit mis en embuscade. L'ennemi, après une courte résistance, prit la fuite; mais rencontrant de tous côtés les nôtres, il fut obligé, pour la plus grande partie, de mettre bas les armes & de se rendre. Il laissa dans ce combat cinq hommes sur la place, & trente-cinq furent faits prisonniers. Nous avons eu deux soldats blessés (1).

F R A N C E.

De Paris, le 21 messidor.

Cette cité, dont la vaste enceinte effrayoit Pierre-le-Grand, au point qu'il en eût, disoit-il, fait abattre la moitié, s'il avoit été maître de la France, comme il l'étoit de la Russie, continue à jouir d'une sombre tranquillité; on ne s'y occupe que des besoins physiques & des moyens d'y pourvoir, qui deviennent de jour en jour presque impossibles par l'augmentation effrayante des denrées de première nécessité, suite forcée du monopole affreux des agioteurs & des manœuvres des malveillans. Il n'est point d'intrigues que ces scélérats coalisés n'emploient pour lasser enfin le peuple & le ramener à l'esclavage; mais il voit le piège que lui tendent les agens de la tyrannie, & sa prudence déjoue leurs execrables spéculations. Non, ils ne parviendront pas à allumer parmi nous les torches

(1) Le rédacteur des Nouvelles Politiques a reçu plusieurs lettres de différens officiers des armées de la république dans le Piémont; ils se plaignent de l'inexactitude des faits annoncés dans les gazettes de Turin. Le moyen le plus sûr de détruire les mensonges officiels de cette cour, c'est de faire passer aux Nouvelles Politiques des détails véritables des opérations de cette campagne; on en fera usage avec empressement & reconnaissance envers ceux qui voudront ainsi contribuer à rendre à la vérité l'hommage qui lui est dû.

de la guerre civile, & à nous rav'r en un instant le fruit de tant de courage, de tant de peines, de tant de sacrifices.

Le comité de sûreté générale a fait publier aujourd'hui une proclamation dans laquelle il avertit les citoyens de se tenir en garde contre les pièges que des malveillans tendent au peuple, en répandant de l'argent à l'effet d'exciter un mouvement, & il avertit que ces malveillans étrangers parient de se porter aux prisons. Il avertit en même-temps le peuple qu'il a été pris des mesures efficaces pour comprimer cette malveillance qui cherche à se faire une arme des ressentimens particuliers qu'elle excite avec une scélératesse profonde.

Il n'y a toujours rien de bien certain relativement au débarquement effectué par les Anglais. Divers bruits circulent à cette occasion. On dit que les Anglais, après avoir descendu une partie de leur monde ont été obligés de le rembarquer en grande hâte, non sans avoir été vigoureusement repoussés, & que les départemens du Morbihan & ceux environnans se sont levés en masse. Il paroît encore que les Anglais, pour diviser les forces, avoient eu l'air de vouloir faire un débarquement dans la baie de Cancale. Peut-être même celui qu'ils ont fait à Quiberon, n'a-t-il encore été que pour donner le change. Leur projet pourroit être de vouloir tenter un coup sur Belle-Isle. Mais il n'y a aucune crainte à avoir, ce lieu est en bon état de défense, & muni d'une forte garnison. Le comité de gouvernement d'ailleurs a pris des mesures pour mettre les pays menacés en sûreté, & réduire les chouans. Vingt mille hommes tirés de l'armée du Nord sont en marche sur deux colonnes; une partie doit même déjà être arrivée à sa destination.

On écrit de Brest, sous la date du 12 messidor, que l'escadre française est toujours bloquée, que les Anglais ont débarqué huit mille hommes à Quiberon; leur flotte croise depuis Groa jusqu'à l'ouverture de la rivière de Bordeaux, ce qui rend toute communication entre Brest & Rochefort très-difficile par mer. Leurs troupes réunies aux chouans doivent la couper par terre, si elle s'effectue comme c'est leur projet. Le courrier de Nantes manque depuis six jours. La prudence exige qu'on suspende tout convoi pour se rendre à Rochefort, jusqu'à ce que l'on ait pris des mesures ultérieures.

Le courrier de Nantes qui manquoit depuis quelques jours, est arrivé hier soir, & a apporté les nouvelles suivantes: La majeure partie des routes sont interceptées par les chouans, qui font des ravages continuels; Nantes & ses environs sont dans une position critique; la garnison & les troupes des lieux environnans, sont en marche pour empêcher la jonction des émigrés avec les chouans. Les citoyens de Nantes sont réduits à se garder eux-mêmes, & se voient entourés de tout côté de brigands & de chouans. Tel est, dit une lettre de cette ville, le funeste effet de la trop grande confiance de nos représentans envers les vendéens. Ceux-ci n'ont souscrit à la paix que pour mieux s'approvisionner & recommencer la guerre à de nouveaux frais; mais les Nantais, dont le courage s'accroît à proportion du danger, sauront surmonter toutes les peines, toutes les fatigues, pour consolider le sublime édifice de la liberté.

Plus on avance dans les recherches relatives aux crimes d'oppression & de tyrannie que les affidés du règne de la terreur ont commis dans les départemens, moins on doit être étonné qu'il existe encore aujourd'hui un nombre considérable d'agens ouverts ou cachés de cette terreur qui fut si profitable à ceux qui l'exerçoient. Rien ne résistait alors au moindre caprice du plus petit proconsul envoyé en conquête de puissance ou de fortune : il étoit à-la-fois général des armées révolutionnaires, souverain de toutes les autorités constituées, l'ame des sociétés populaires, organisées par Robespierre, le guide des comités de gouvernement, dont il dictait les arrêtés ou les décrets.

Avec un tel entourage, rien ne pouvoit résister à l'autorité proconsulaire; & si la raison ou la pensée osoient élever le doute le plus léger sur la justice ou la légitimité d'un tel despotisme, la hache des bourreaux étoit aussitôt levée sur la tête de celui qui vouloit rechercher s'il n'y auroit pas une liberté plus véritable pour le peuple Français, que celle qui étoit proclamée au milieu des calamités les plus insupportables & les plus journalières.

Cependant, on étoit venu à bout avant le 9 thermidor de diviser tout le peuple Français en deux classes bien inégales, l'une d'opresseurs & l'autre d'opprimés. La liberté de la presse si elle eut existé dans ces tems désastreux, auroit éclairé la nation sur la véritable source de ses maux, & ils auroient cessé plutôt. Enfin, elle parût renaitre après les époques de thermidor, de germinal & prairial dernier. Et avec cette liberté renaquit celle de la convention nationale, à laquelle les écrivains rallièrent l'opinion publique, que les anarchistes lui avoient arrachée.

Ce service important des lettres, rendues à leur plus belle fonction, semble, dans ce moment, incommoder une classe d'hommes, qui avoient trop d'obligations au despotisme, pour avoir oublié qu'il est bon pour eux que le peuple ne soit pas plus éclairé qu'il l'étoit au tems de Robespierre.

On vient d'avoir une preuve bien cruelle de cette triste vérité : une société populaire a demandé par une pétition des loix pénales contre les journalistes qui parleront du rapport des assignats avec le numéraire; & cette pétition tyrannique se montre au moment où on vient d'établir une échelle graduelle entre les assignats & l'argent.

Ceci rappelle douloureusement la scène de Menippe avec Jupiter. Menippe se plaignoit au maître des dieux, de ce qu'il n'écoutoit pas les demandes des mortels. Ecoutez-les toi même, répondit Jupiter. Menippe écouta; l'un demandoit la pluie, l'autre le beau temps, celui-ci la paix, cet autre la guerre. Menippe fut bientôt lassé des contrariétés qu'on lui demandoit, & il ferma l'écoute, en disant à Jupiter qu'il avoit raison.

Jupiter étoit un despote, il ne doit pas être imité par des hommes libres; ils ont pour bases de leurs décrets, la raison, la justice & l'expérience, & ce sont ces bases sur lesquelles doivent reposer la liberté & l'égalité auxquelles il est enfin tems d'arriver pour un peuple qui a tout sacrifié pour obtenir l'une & l'autre.

La confection de l'acte constitutionnel applanira des difficultés sans nombre qui s'élevèrent sur des projets partiels d'administration. Jusques là, tous les projets se trouveront sans bases certaines, & même ceux qui concernent les finances; en conséquence les vrais amis de la république doivent desirer & desirer en effet, que rien ne

détourne la convention de la rédaction complète de l'acte constitutionnel, de laquelle doivent découler les loix protectrices de tous les genres de propriétés, & l'obéissance spontanée & libre à ces mêmes loix données par les représentans de la nation, & acceptées par la nation représentée. Toutes les loix antérieures à cet acte seront regardées comme provisoires & passagères, & les anarchistes ne manqueront pas de s'en prévaloir pour troubler encore la paix intérieure.

A U R É D A C T E U R .

De Metz, le 15 messidor.

Autres questions d'une bonne patriote fort ignorante, mais inquiète sur le sort de sa patrie.

1°. Si la prochaine assemblée législative qui va arriver sur des débris de tous genres, débris de loix, débris de puissance, débris de tyrannie, débris de finances, débris de mœurs, débris d'ordre social enfin, parvient à retirer le monde du cahos (supposition sans conséquence); si elle parvient à nous réorganiser; si elle nous laisse, après deux ans de travaux, un code de loi restaurateur & conservateur, tel enfin que nous le désirons si ardemment, que fera l'assemblée qui lui succédera?

2°. La constitution donne-t-elle à la nation un garant contre l'orgueil présomptueux des successeurs, dont la manie naturelle & véhémence est d'opérer tout autrement, d'aller bien au-delà, ou de se jeter, soit tout-à-fait à droite, soit tout-à-fait à gauche des prédécesseurs?

3°. La nation aura-t-elle, dans la moitié du corps législatif restant, une caution contre les entreprises de la partie renouvelée?

4°. Seroit-ce une crainte pusillanime que celle qui feroit redouter la prompt association des représentans de la partie restante avec la partie entrante, qui est novatrice par cela seul qu'elle arrive tout fraîchement à l'atelier?

5°. Le mode constitutionnel d'une éternelle série de législature sans interruption, ne justifie-t-elle pas le reproche fait par les étrangers à notre nation, d'être amoureuse du changement, & d'avoir pour aliment l'inconstance, puisqu'elle se prépare constitutionnellement des variétés au moins bisannuelles?

6°. Si l'on objecte la force d'inertie du sénat, qui est mis là pour barrière aux trop saillantes variétés, ne craint-on pas dans une lutte quelconque, la réunion du pouvoir exécutif à la force attaquante, pour renverser cette barrière? ou bien, sa réunion au sénat pour renverser les attaquans?

7°. Enfin, ne pense-t-on pas, que s'il est vrai que quand de bonnes loix seront faites, il n'y aura plus qu'à les faire exécuter, un corps législatif devient à cette époque au moins inutile s'il n'est même extrêmement dangereux?

8°. Et pour dernière question, n'y a-t-il pas dans quelque coin du cerveau d'un homme de génie, la conception d'un corps peu nombreux qui seroit bisannuellement élu par la nation, à l'effet d'être conservateur de l'intégrité de ses loix & de sa liberté contre les atteintes du pouvoir exécutif, (seul pouvoir dont la permanence soit indispensable) sans que ce corps puisse jamais innover, ni provoquer aucune innovation?

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DOULCET.

Suite de la séance du 20 messidor.

Lebon s'est étonné de ce qu'on craignoit que la tranquillité publique ne fût troublée, relativement à lui : je n'en impose pas, a-t-il dit; ce n'est pas ma vie que je défends, c'est mon honneur. Il a beaucoup insisté sur ce que trois paniers de papiers justificatifs lui avoient été enlevés : il attribue cette spoliation à Guffroy, & annonce qu'il va se tuer, ne pouvant se justifier.

Plusieurs membres exposent qu'il faut savoir ce que ces papiers sont devenus.

Guffroy dit qu'il n'a jamais touché aux papiers de Lebon.

On rend compte qu'on a extrait de ces papiers tous les papiers qui concernoient Lebon; que le reste, qui n'avoit nullement trait à son affaire, a été renvoyé à Arras.

Si les papiers n'existent plus, a dit Poullier, les témoins sont là; il y en aura autant qu'il y a de citoyens dans le département du Pas-de-Calais.

Goupilleau dit que Lebon en refusant de se défendre cherche à jeter de l'odium sur la convention.

Ce n'est pas mon intention, dit Lebon, & je vais me défendre.

Le rapporteur lit les chefs d'accusations, & Lebon répond.

Quant à l'inculpation d'avoir provoqué la conservation du tribunal révolutionnaire d'Arras, il dit que la lettre qu'on lui reproche est postérieure à l'arrêt du comité de salut public.

Il dit aussi que ce fut malgré lui qu'il mit ses parens dans ce tribunal; on l'y porta parce qu'on lui dit qu'il faisoit le complot de patriotes sûrs.

La suite de la défense est renvoyée à duodi.

Séance du 21 messidor.

Durand Maillane s'est plaint des bruits répandus, qu'on avoit à Arles, massacré dans les prisons. Durand Maillane lit une lettre des autorités constituées de cette commune qui dément ce fait.

Une députation de la commune de Troyes réclame vivement contre la mise en liberté ordonnée par le comité de sûreté générale, de Rousselin, qui, sous le regne de la terreur a désolé cette commune.

Elle rapporte les crimes nombreux dont cet agent des tyrans & ses satellites se sont souillés.

Pièret convient que la commune de Troyes a bien des raisons de se plaindre; mais il trouve le ton de sa pétition peu respectueux: du reste il demande le renvoi de cette pétition au comité de sûreté générale, dont la religion a été surprise, pour qu'il fasse réincarcérer ce Rousselin qui eût mieux fait d'aller combattre aux frontières, où l'appelloient son âge & la loi, que de servir la tyrannie.

Blutel dénonce les épouvantables dilapidations qui se commettent dans toutes les parties de l'administration.

J'ai vu à Bayonne, dit-il, mettre en réquisition des basins & des mousselines pour faire des culottes aux

défenseurs de la patrie. Voilà ce que portoit la réquisition.

Johannet annonce que d'après la vérification qu'il a faite des sommes avancées à la commission des approvisionnemens, il a trouvé que cette commission étoit redevable pour une seule année de 1700 millions. Il demande le renvoi aux comités pour prendre à cet égard une grande & décisive mesure. — Décreté.

Louvet soumet à l'assemblée la pétition d'un citoyen d'Emilion, qui, pendant cinq mois, a caché Pétion & Buzot, & leur a prodigué toute espèce de secours: pour sa récompense la tyrannie l'a fait jeter dans un cachot, où il a languit pendant huit mois.

L'assemblée décrète qu'il sera donné des secours à ce citoyen, & que le comité des secours fera son rapport sur les récompenses à donner à tous ceux qui, sous la tyrannie, ont donné un asyle aux citoyens persécutés.

Louvet lit deux lettres d'adieux, écrites l'une par Buzot à sa femme, l'autre par Pétion à sa mère.

Elles seront déposées à la bibliothèque nationale.

On annonce que les comités, feront demain, un rapport sur le remboursement des rentes.

Un membre demandoit que ces remboursemens fussent provisoirement suspendus. — L'assemblée passe à l'ordre du jour.

On avoit renvoyé à un nouvel examen l'article III du titre premier de la constitution, qui porte, que les départemens seront distribués en canton.

Quelques membres avoient demandé la conservation des districts.

Danon est venu annoncer que la commission persistoit dans son premier avis.

La solidité du gouvernement s'accroît, a-t-il dit, quand les autorités sont plus respectées, quand leur subordination est mieux garantie, quand leur action devient plus directe & moins compliquée; or, voilà le résultat qu'on obtiendra en supprimant les districts.

D'abord, les autorités seront plus respectées, quand elles seront moins nombreuses: elles seroient mieux subordonnées & plus concordantes: c'est leur multiplicité qui les avilit; qui fait qu'elles se croisent, se gênent & que les affaires ne marchent pas; rien ne se fait bien; rien ne se fait vite; rien ne se fait.

L'amendement relatif aux districts est rejeté & l'article adopté, ainsi que tout le premier titre de la division du territoire.

Boissy, au nom du comité de salut public, lit la ratification donnée par le roi de Prusse au dernier traité du 28 floréal; elle sera imprimée & affichée.

Le même rapporteur dénonce les menées des ennemis de la république, qui font circuler en Allemagne qu'il y a des articles secrets, conclus avec le roi de Prusse, dont il résulteroit que la France est disposée à abandonner la république batave, & que le roi de Prusse pourroit en occuper les principales villes.

Il est bon, a dit Boissy, de déclarer que ces manœuvres nous sont connues & personne n'en sera dupe. — Insertion au bulletin.

L'assemblée passe à la discussion du second titre de l'état politique des citoyens. Merlin & Lanjuinais demandent qu'on discute d'abord l'article concernant la condition qui se tire de l'imposition personnelle. — Cette proposition n'est pas adoptée.